

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

Date de convocation :
28 juin 2019

Date d'affichage :
28 juin 2019

Nbre conseillers :
En exercice : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 2
Votants

L'an deux mil dix-neuf, **le Jeudi quatre juillet** à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : M. BRIFFAULT Michel, LECRECQ Philippe, HONORE Francis, MERIENNE Jean-Claude, RICO Gérard, COTTEREAU David, Mme BAREAU Christiane, PAQUIER Lucie, DEUX Marie-Reine, CHABLE Claudine, MIDELET Christelle, COMPAIN Olivier

Absents excusés : M. Emmanuel de BEAUCOURT (pouvoir à Michel BRIFFAULT), M. TUDEAU Eric (pouvoir à Philippe LECRECQ)

Absent : CHOPLIN Ludovic, MORICE Erwan, Mme MORCHOISNE Irène

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Claude MERIENNE a été élu secrétaire conformément à l'article 2121-15 du CGCT

ORDRE DU JOUR :

Déclaration d'intention d'aliéner 3 rue Nationale
Achat de terrain d'une partie de parcelle AB 250
Décision modificative
Rue du tramway : cession de parcelles
Déclaration d'intention d'aliéner propriété AA 40
Longueraie : convention de rétrocession Foncier Aménagement
Longueraie : curage, désamiantage et démolition poulailler
Longueraie : diagnostic amiante avant démolition
Répartition des sièges communautaires pour 2020
Réaménagement intérieur mairie : honoraires LC Développement
Demande de participation voyage scolaire école Sacré Cœur Loué
Implantation pont bascule
Travaux aménagements sécuritaires voirie et radar pédagogique
Aide à la voirie départementale
Association du comice : don matériel à la commune
Achat matériels service technique
Demande de renouvellement de disponibilité
Prise en charge frais dégradation véhicule
Lancement d'appel d'offres du cabinet d'études pour infrastructures sportives

Questions diverses :
salle multi activités

Mme MIDELET Christelle et M. COMPAIN Olivier non présents
2019.07.01 - Déclaration d'intention d'aliéner 3 rue Nationale

M. le Maire rappelle la délibération n°2019.06.01 en date du 06.06.2019. Après une visite des lieux le 12 juin 2019, M. le Maire ayant pris renseignements explique l'impossibilité de séparer le jardin et la maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente de la propriété AB 250 d'une contenance de 789 m².

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Mme MIDELET Christelle et M. COMPAIN Olivier arrivés en cours de séance.
2019.07.02- Achat de terrain d'une partie de parcelle AB 250

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a rencontré les acquéreurs de la parcelle AB 250 qui par courrier en date du 23 juin 2019 acceptent de vendre 200m² sous conditions :

- prix de 18€ le m², avec frais d'acquisition à l'acquéreur,
- parcelle vendue seulement à l'extension d'un commerce,
- éviter toutes nuisances sonores dues au bruit de moteurs, type frigo, compresseur, etc
- construction d'un mur de soutien en remplacement de l'existant à l'extrémité du terrain,
- création d'un mur de soutien suite au terrassement de la zone commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquiescer cette parcelle de 200 m² suivant les conditions précitées.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.03 - Décision modificative aucune

2019.07.04 - Rue du tramway : cession de parcelles – HOULBERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de vendre à M. et Mme HOULBERT Vincent, un terrain de 543 m² environ décomposé de la façon suivante : 200 m² issue de la parcelle en cours d'acquisition (délibération 2019.07.02) et les 343 m² restants sont issus du terrain communal cadastré AB280 et porte sur la partie attenante à la parcelle AB 249. Les acquéreurs souhaitent y implanter un commerce.

Le reliquat situé au centre des deux commerces reste propriété de la commune.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.05 - Rue du tramway : cession de parcelle – PICHON

M. Le Maire rappelle les délibérations du 26 avril 2018 et du 12 juillet 2018 portant sur le souhait d'acquiescer de M. Mme PICHON d'acquiescer une parcelle de terrain en vue d'y implanter un salon de coiffure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de céder une parcelle d'environ 113 m² avec le triangle parallèle à la Rue Nationale (VC 109) à Mme PICHON afin d'installer le salon de coiffure,
- et de conserver la partie dans l'angle au carrefour de la VC 109 et de la Rue du Tramway.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.06 - Déclaration d'intention d'aliéner propriété AA 40

M. Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner située au cœur de l'agglomération sur la parcelle AA n°40 d'une contenance de 395m².
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif s'y rapportant.

2019.07.07 - Longueraie :convention de rétrocession Foncier Aménagement

Pour le dossier de permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement de 22 lots en 1^{ère} tranche d'une opération d'ensemble de 41 maisons, situé sur le terrain Longueraie, la société Foncier Aménagement, par courriel du 03 juin 2019, a adressé, une convention de rétrocession des espaces communs (voirie interne avec espaces verts, réseaux divers : téléphone, fibre, eaux pluviales et bassin tampon, eaux usées, électricité basse tension, éclairage public) à la commune de Coulans-sur-Gée.

M. le Maire donne lecture, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable, à la signature de ce document.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.08 - Longueraie : curage, désamiantage et démolition poulaillers

M. le Maire rappelle la délibération n°2019.06.01 en date du 06.06.2019. Une consultation a été effectuée pour le curage, désamiantage et démolition des 2 bâtiments (poulaillers). Après analyse et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir la société : Ouest Renov Service (ORS) - 331 Avenue Nationale – 72230 Arnage, d'un montant de 28 059 € TTC.

Il est rappelé que l'opération devra être terminée pour le 22 novembre 2019.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.09 - Longueraie : diagnostic amiante avant démolition

M. le Maire rappelle la délibération n°2019.06.01 en date du 06.06.2019, une consultation pour le diagnostic amiante avant démolition des 2 bâtiments (poulaillers) a été effectuée. Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir la société Qualiconsult Immobilier – ANGERS, avec les tarifs suivants :

- une prestation de repérage sur site à 250 € HT,
- et analyses à 45 € HT par prélèvement.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.10 - Répartition des sièges communautaires pour 2020

Dans une circulaire du 27 février 2019, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) rappelle les règles de répartition des sièges de conseillers communautaires dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues par l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Communautaire après s'être fait présenter l'accord local proposé :

- Accepte à l'unanimité l'accord local tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Charge le Maire de notifier cette délibération au président de la communauté de communes.

2019.07.11 - Demande de participation voyage scolaire école Sacré Cœur Loué

M. Le Maire donne lecture du courrier de l'Ecole du Sacré Cœur de Loué en date du 7 juin 2019 sollicitant une aide financière pour 2 élèves ayant participé à un voyage scolaire à Belle-Ile. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis défavorable au versement d'une participation.

2019.07.12 - Implantation pont bascule

Suite à l'acquisition du pont bascule, le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour l'installation sur le terrain communal à côté de la STEP. L'implantation se fera prochainement avec M. LANDEMAINE.

2019.07.13 - Travaux aménagements sécuritaires voirie

Une consultation pour l'aménagement de sécurité dans l'agglomération :

- sur le carrefour de la Rue de l'Echelette/Rue de la Vignerie
- sur le carrefour Rue Nationale / Rue du Thuret
- sur la fourniture et pose d'une écluse et d'un coussin Rue St Julien
- sur le carrefour Rue St Julien
- l'aménagement de trottoir Rue de la Chérence

a été effectuée. Après analyse des documents, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société : ELB Travaux Publics – Les Roseaux – 53150 BREE pour un montant de 13 844 € HT.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.14 - Aide à la voirie départementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet des travaux de la Rue des Tramway et sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale 2019, pour un montant de 30 795,06 € H.T.

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser l'opération au plus tard dans l'année suivant l'attribution de la subvention.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.15 - Achat matériels service technique

Pour faire suite à la délibération n°2019.06.18 du 06 juin 2019, M. Le Maire informe le conseil municipal que lors de la vente aux enchères de matériels de M. TRUELLE, sur notre commune, a acheté un broyeur d'un montant de 595,84 euros TTC les frais compris. Le règlement de cette acquisition est à l'ordre de SVV Sarthe Enchères, 16 Rue Pasteur à 72000 LE MANS.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.16 - Demande de renouvellement de disponibilité

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an formulée par Monsieur José LUIS, en date du 1^{er} juin 2019 donne un AVIS FAVORABLE à cette demande.

La mise en disponibilité prendra effet à compter du 21 août 2019 jusqu'au 20 août 2020.

La demande de prolongation devra être faite par lettre recommandée au moins 3 mois avant l'échéance.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.07.17- Lancement d'une consultation : MOE infrastructures sportives

M. Le Maire rappelle la délibération 2019.02.05 du 7 février dernier portant sur une demande de DETR pour la réalisation d'infrastructures de football. Il indique que le dossier a été déclaré complet par les services de la sous-préfecture.

Il rappelle que les crédits ont été votés au budget 2019, fait une synthèse des différentes phases du dossier, et donne un compte-rendu de la réunion de la commission sportive en charge du dossier qui s'est réunie début juillet.

Un cahier des charges a été défini par la commission sports.

Dans le cadre de la réalisation du nouveau terrain de football avec vestiaires et aménagement des abords, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à lancer une consultation selon une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les travaux de réalisation de cette infrastructure comprennent :

- terrain de foot
- vestiaires
- parkings
- haies
- grillages

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier se rapportant à la présente consultation.

Divers

Salle multi-activités : non abordé